

04-67-14-27-19

Où 50 Mairies vous accueillent dans l'Hérault (Ville + tableau à demander en mairie si besoin)
(Horaires et délais sur www.herault.gouv.fr)

A la Mairie de CASTELNAU le LEZ - 2 rue de la Cruzette

RDV en ligne : <https://www.castelnaud-le-lez.fr/> -> dans  -> clic sur 

 = 1 Rendez Vous  = 2 Rendez Vous, etc....

Comment

Munissez-vous d'un CERFA N° 12100*03 Majeur / 12101*03 Mineur et remplissez le AVANT votre RDV en mairie
OU

Directement sur le site de l'ANTS (www.passeport.ants.gouv.fr)
Pré-demandez, Imprimez et Suivez le traitement de votre demande

Tous les justificatifs **doivent**
être présentés en ORIGINAL
ou PHOTOCOPIE

Important

- > **Présence** du demandeur **obligatoire** au moment du dépôt du dossier quel que soit son âge
- > **Prise d'empreintes à partir de 12 ans** au dépôt de la carte d'identité ou du passeport ainsi que pour leurs retrait
- > Présence du **représentant légal** accompagnant le mineur **au dépôt et au retrait**
- > Le **dépôt de dossier** est une démarche personnelle et individuelle.
- > **Veillez à prévenir la mairie si vous ne pouvez pas honorer le RDV fixé.**
- > **Un SMS vous informera de l'arrivée de votre titre d'identité.** Celui-ci ne peut être remis qu'à l'intéressé ou au représentant légal (cas des mineurs) sur présentation d'un titre d'identité. Il sera conservé **3 mois avant destruction.**

Pour TOUTE DEMANDE


Dossier complet = Gain de temps

- Photographie d'identité conforme** (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes, etc.) de moins de **6 mois**, non découpée, sans défaut ni pliure. (Photo d'école non acceptée)
- Justificatif de domicile** datant de moins d'un an au **nom prénom complet du demandeur** (avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation, relevé de la CAF mentionnant les aides au logement)
OU 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec **original ou photocopie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée.
Attention : Aucune correspondance ne sera acceptée pour justifier du domicile.
- Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac agréé, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »

Carte nationale d'identité
Uniquement en cas de perte ou de vol
25 €

Passeport

Majeurs :	86 €
Mineurs de 15 ans et plus :	42 €
Mineurs de moins de 15 ans :	17 €



PREMIÈRE DEMANDE

- Acte de naissance** ⁽¹⁾ (si ville non connectée à COMEDDEC) avec filiation de moins de trois mois
OU
Un titre d'identité **Carte nationale d'identité / Passeport** (originaux)
- Acquisition de la nationalité française** : justificatif de nationalité (acte de naissance ou journal officiel) **ET** carte de séjour (ou PV de restitution) et passeport étranger pour identification (originaux).

RENOUVELLEMENT DE TITRE

- Présenter **Carte nationale d'identité ET/OU Passeport** (originaux)
- SI** le document d'identité à renouveler, est périmé depuis plus de 5 ans : **Acte de naissance** ⁽¹⁾ avec filiation de moins de 3 mois (original).
- EN CAS de **changement d'état civil** :
 - **Mariage** fournir l'acte de mariage
 - **Changement d'état civil (nom, prénom)** acte de naissance
 - **Veuvage** acte de décès
 - **Divorce** jugement /attestation de l'ex époux + photocopie de la cni de l'ex-époux

RENOUVELLEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL

- Pour identification:
Carte nationale d'identité OU Passeport (originaux)
- OU
Avis d'imposition sur le revenu avec au moins un des documents suivant :
 - Attestations de droit **CAF**, de **Sécurité Sociale** (pas de carte vitale),
 - Attestation de **Pôle Emploi**,
 - Attestation de **Recensement Citoyen** (Journée Défense Citoyenneté)
 - **Permis de Conduire** sécurisé
 - Livret de famille** des parents
- Déclaration de perte à faire **en mairie uniquement** au moment de l'instruction du dossier.
- OU
 Déclaration de vol à faire au commissariat ou à la gendarmerie.

Cas particulier mise sous TUTELLE

- Dossier complet de 1ere demande ou de renouvellement. (voir ci-dessus)
- +
- Présence** du tuteur avec le dernier jugement de tutelle et sa CNI ou Passeport
- OU

Son **autorisation de dépôt de demande** remplie et signée (nom, prénom, date de naissance, adresse du tuteur) + **Carte nationale d'identité ou Passeport** (photocopie) + dernier jugement de tutelle

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- Autorité parentale** à compléter sur le CERFA ou en ligne + **pièce d'identité** du parent déposant (originaux)
- Jugement** de garde alternée OU **Attestation** de mise en place de garde alternée **signée des 2 parents** + justificatif de domicile de chaque parent + **pièce d'identité des parents** (originaux du parent déposant la demande + photocopie cni du parent non présent).
- Demande de nom d'usage pour un mineur** (y compris pour un renouvellement de titre) : accord des deux parents + pièce d'identité des parents (originaux et copie) - mentionner l'ordre des noms .
Pour les enfants de 13 ans et plus, le mineur remplira et signera sur place le consentement à son nom d'usage.

(1) Pour vérifier si votre commune de naissance est reliée à consultez : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>